

Rentrée du 1^{er} septembre :

les compte-rendus des réunions du 26 août au ministère et du 28 août à la Direction Générale.

Réunion secrétariat général du Ministère du 26 août 2020

Cette réunion était organisée dans le cadre de la gestion de la rentrée du 1er septembre et des nouvelles dispositions liées à la gestion de la crise sanitaire.

Pour le secrétariat général, les objectifs sont d'échanger sur les nouvelles mesures et leurs déclinaisons dont la principale est le port obligatoire du masque.

Solidaires Finances a rappelé que le port du masque est une mesure qui arrive bien après la mise en application de l'ensemble des mesures barrières : hygiène, distanciation, aménagement des espaces professionnels. Sans remettre en cause cette nouvelle obligation, c'est l'ensemble des mesures qui peut éviter la propagation du virus.



Aussi, pour notre fédération, pour que toutes les conditions soient réunies, il est important de veiller à adapter l'environnement et les conditions du travail (aménagement d'horaire, rotation des équipes, possibilité de télétravail...) aux circonstances.

Ainsi, l'ensemble des acteurs de prévention ainsi que les CHS-CT doivent être consultés. Nous avons également insisté sur les dispositifs de contrôle de l'effectivité de la mise en œuvre des dispositifs de protection.

La secrétaire générale a informé qu'en termes de dialogue social, un CHS CT ministériel se tiendrait en seconde période de la semaine prochaine après la communication du protocole gouvernemental actualisé, que les CHS-CT seront consultés, que les réunions informelles avec le secrétariat général seront à nouveau mises en place toutes les 2 à 3 semaines.

Un message sera adressé à l'ensemble des personnels de Bercy pour rappeler l'ensemble des mesures et le passage obligatoire du port du masque dans tous les espaces à l'exception des espaces individuels. Les dérogations au port du masque seront connues et établies prochainement par la circulaire de la DGAFP, de même que les sanctions encourues en cas de non-respect.



La question du télétravail peut être un moyen comme un autre pour éviter trop d'agents par espace, elle est évaluée au plan local en fonction des agencements et du matériel disponible. La secrétaire générale a confirmé que les aménagements d'horaires étaient toujours une possibilité organisationnelle en vigueur.

Les personnes vulnérables sont prioritaires sur le télétravail et en cas d'absence du portable, ces dernières seront positionnées en ASA. Pour les personnes en contact avec des personnes vulnérables, la réponse n'est pas claire, les éclaircissements sont attendus de la part de la DGAFP (espérons-le !). Sur les lieux dit communs tels que les restaurants collectifs à la

fréquentation importante, une recherche de solution de gestion des flux est en cours.

Une interrogation a été posée concernant les personnels malentendants pour qui le port du masque est une difficulté quotidienne, une évaluation est en cours

L'évocation de mettre en place des centres de dépistage à disposition sur les lieux de travail, pour les personnels qui le souhaitaient n'a pas reçu un écho favorable de la part du secrétariat général.

Pour conclure cette réunion, il a été annoncé que le guide des mesures de gestion de crise sera mis à jour.

Pour *Solidaires Finances*, cette réunion était nécessaire, mais il reste encore des zones floues.

Nous maintiendrons notre vigilance pour que les mesures indispensables à la protection des personnels et à la non propagation du virus Covid 19 ne s'évaporent pas dans les transmissions directionnelles et locales. Chaque direction organise dans les prochains jours des réunions informelles avec les organisations syndicales. Au niveau de la DGFIP, elle se tiendra vendredi 28 août.

Covid-19 : audio-conférence DGFIP du 28/08

Le Directeur Général a réuni ce vendredi matin, via une conférence téléphonique, les organisations syndicales. L'objectif était de faire un point sur la situation sanitaire et les modalités mises en œuvre à la DGFIP dans ce contexte.

Cette réunion était la troisième de la semaine sur le même sujet. En effet, le même type de rencontre a eu lieu aux niveaux Fonction publique et ministériel. Déjà, et sur un certain nombre de points ou de sujets, les premières incohérences ou contradictions apparaissent ! En tout état de cause, au-delà de la disposition centrale du nouveau futur protocole sanitaire applicable dans l'ensemble de la Fonction publique, c'est-à-dire le port obligatoire du masque, il faudra attendre la publication de la circulaire de la DGAFP, encore à la signature du Premier ministre, pour avoir une vision complète des différents dispositifs. Sa publication est attendue pour le début de la semaine prochaine.

Faire avec la Covid-19

En propos introductif, le Directeur Général a insisté sur le double challenge qui s'impose à nous toutes et tous, à savoir se protéger et protéger nos proches et en même temps faire fonctionner la société. Dès lors, en s'appuyant sur les mesures sanitaires arrêtées par le gouvernement, il faut tendre vers un mode normal de fonctionnement des services, comme s'il n'y avait pas de Covid (SIC).



Cette vision de la situation n'a pas manqué d'interpeller les organisations syndicales, car dans les faits, le retour à la normalité n'est pas linéaire. Ainsi, la Direction Générale relance sur la base du monde d'avant ses chantiers de réforme et de réorganisation de services et en même temps déroge à certaines pratiques et à certains droits au motif qu'ils seraient problématiques au plan sanitaire.

Il ressort des échanges que si la Direction Générale se mobilise pour organiser au mieux le retour à la vie normale, le flou qui entoure les modalités de mise en œuvre des mesures sanitaires et des nouvelles directives décidées par le gouvernement, ne lui permet pas d'annoncer dès à présent aux agentes et aux agents les mesures qui en découlent.

Ainsi, dans les tous prochains jours, les agent.es auront accès à la note de cadrage relative au port du masque obligatoire dans les services. En réponse à nos demandes, la DG précise que toutes les dispositions ont été prises, en concertation avec le Ministère de l'Intérieur et avec les préfets pour garantir la distribution gratuite de masques en nombre suffisant à tous les personnels et elle assure qu'il n'y a aucun risque de rupture de stock pour septembre. Par contre, malgré les annonces de la Ministre de la Fonction publique sur la dotation pour les agents vulnérables de masques chirurgicaux de type FFP2, la DG n'a pas encore de consigne et elle attend les arbitrages de la DGAFP sur ce point. Concernant la mise à disposition de masques transparents pour les personnels malentendants et pour toutes les personnes avec qui elles sont en contact, la DG précise que ce point est en cours d'expertise par le secrétariat général du ministère.

Au-delà de la question du masque, que ce soit en matière d'autorisation d'absence, de prise en charge des agents vulnérables, de télétravail, de dérogations... il va falloir attendre les directives précises du gouvernement, de la Fonction publique et la tenue du CHSM pour y voir clair.

Néanmoins, en réponse à nos demandes et interrogations, la Direction Générale prévoit, sous réserve des

arbitrages et directives gouvernementales, de retenir les pistes suivantes :

- le port du masque sera obligatoire dans tous les bureaux comportant plus d'une personne ; toutefois, si le SG valide l'idée d'espaces de travail pouvant être compartimentés à l'aide de parois vitrées, cette mesure pourrait être assouplie ;
- le recours au télétravail reste une option possible, sur la base d'une durée maximale de 3 jours et d'obligations réciproques, cosignées entre l'agent.e et son chef de service. Pour le Directeur Général, la priorité est le retour des agent.es sur leur poste de travail et de retrouver un mode de fonctionnement normal dans les services ; dès lors le recours au télétravail sera moins systématique. Toutefois, il concède que pour des agents vulnérables, le télétravail reste la solution de bon sens, à charge au sein du service de définir son bon format, celui-ci pouvant dépasser les 3 jours si besoin et s'il y a impossibilité par exemple de proposer un bureau isolé à l'agent.e vulnérable ;
- l'octroi d'ASA aux agents vulnérables comme aux conjoints de personnes vulnérables et aux parents d'enfants non scolarisés, n'est pas écarté par le DG, mais il attend la circulaire ministérielle pour ajuster sa position. Face à notre insistance, il précise que les situations devront être examinées au cas par cas, et avec l'épidémie, la DG va devoir s'adapter au jour le jour, même s'il pense qu'en matière de garde d'enfant, la situation devrait nettement s'améliorer compte tenu des dispositions mises en œuvre par l'Éducation nationale ;
- la campagne d'accueil des nouveaux agents, y compris dans les écoles, est bousculée par les préconisations de la médecine de prévention. Le DG précise que celle-ci insiste sur la limitation des regroupements et la manipulation de documents papier. Sur ce point, nous avons demandé au DG une approche cohérente : si le support papier est identifié comme un vecteur de virus, cela doit porter sur tous types de supports et pas seulement les supports syndicaux. Le contraire serait alors identifié comme une volonté d'entrave à l'activité syndicale. Le DG affirme que son intention est bien de favoriser l'expression syndicale dans le respect strict des avis de la médecine de prévention et propose de la requestionner sur certains aspects afin de mieux répondre aux attentes. Des consignes seront par ailleurs données à l'ENFiP afin d'améliorer la lisibilité des organisations syndicales afin que les stagiaires puissent accéder librement à l'information syndicale ;
- l'organisation de réunions n'est pas interdite mais à ce stade le DG n'est pas en mesure de préciser le seuil de personnes autorisées à se réunir dans une même pièce. Il attend sur ce point des recommandations et directives de la médecine de prévention et de la DGAFP.



Par ailleurs, en lien avec l'actualité, le Directeur Général accepte que nous ayons un point d'échange rapide autour de l'accueil du public, sujet hautement sensible dans la période. Il précise qu'au regard des éléments qui lui remontent du réseau, la campagne d'avis ne se passe pas mal et qu'il est constaté, en matière d'accueil présentiel, une baisse de 30 %. Cette baisse semble toutefois être compensée par une augmentation significative des sollicitations par messagerie et par téléphone, ce qui a conduit au renforcement des équipes dédiées. Pour le Directeur Général, la campagne se passe et s'est plutôt bien passée et les questions posées par les usagers ne mettent pas en exergue des incompréhensions majeures. Par ailleurs, afin de toujours mieux sécuriser l'accueil physique, la DG précise que le recours aux vigiles est budgétisé et donc il reste d'actualité.

Enfin, suite à l'émoi qu'a suscité une gestion maladroite d'une situation de crise sanitaire, suite au dépistage d'un cas de Covid dans un service de la DGFIP, le Directeur Général a précisé que les consignes ont été rappelées au réseau afin que ce dysfonctionnement ne se reproduise pas. Il en est de même concernant l'accès aux restaurants administratifs. Sur ce point, le DG nous répond que son objectif est bien d'en favoriser l'accès en mode sécurité et qu'à ce jour, plus de 80 % des restaurants administratifs ont déjà rouvert.

En conclusion, le dialogue sur toutes ces questions, mais également sur les chantiers en cours, doit se poursuivre et le DG s'y engage.